

Les directives volontaires pour une bonne gouvernance foncière permettent une meilleure prise en compte des droits des communautés locales et des individus



Le projet « dissémination des directives volontaires pour une bonne gouvernance des régimes fonciers » a été mis en œuvre dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest : La Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal de 2013 à 2015.

Ce projet coordonné par l'IPAR, fut financé par le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (FIDA).

L'IPAR est un espace de réflexion, de dialogue et de proposition pour des politiques agricoles et rurales concertées au Sénégal et dans la région ouest-africaine. L'initiative a été suscitée par des spécialistes de l'agriculture et du monde rural qui appuyaient déjà les organisations paysannes et qui étaient intéressés par la création d'espaces permanents de réflexion prospective et stratégique.

Les missions de l'IPAR s'articulent autour de trois axes majeurs :

- la recherche,
- le renforcement de capacités,
- l'animation d'espaces d'échanges et de débats.

Les principaux domaines d'intervention sont la démographie, l'emploi, et les migrations, les performances de l'agriculture, le foncier et la gestion des ressources naturelles, les politiques publiques, le renforcement de capacités et la mise en débat.

INITIATIVE PROSPECTIVE AGRICOLE ET RURALE

Immeuble Bilguiss, 67, Rond-Point VDN - Ouest Foire

Tél : (221) 33.869.00.79 - Email : ipar@ipar.sn

www.ipar.sn



NARRATIVE D' INFLUENCE

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES FONCIERES :
Etablir le dialogue pour engendrer des changements.

ipar
Initiative Prospective Agricole et Rurale

LE PROBLEME A RESOUDRE

En 1989, un conflit meurtrier éclate entre le Sénégal et la Mauritanie suite à une altercation entre agriculteurs sénégalais et éleveurs mauritaniens, autour de l'utilisation des pâturages. Cette confrontation anodine et habituelle s'est transformée en un des conflits les plus meurtriers de la sous-région, entraînant des centaines de morts et le déplacement de dizaine de milliers de personnes de part et d'autres de la frontière. Ce conflit ne fut, en réalité, que le révélateur d'une situation endémique aux pays de la sous-région.

Au Sénégal par exemple, les éleveurs peul sont souvent en conflit ouvert avec les riziculteurs du Delta du Fleuve Sénégal du fait que les aménagements hydro-agricoles n'ont pas tenu compte du système d'élevage transhumant en vigueur dans la région. En Mauritanie, les négro-africains du Sud se disputent régulièrement l'utilisation des terres agricoles avec les populations maures du Nord qui ne leur reconnaissent pas toujours leurs droits ancestraux.

En Gambie et au Mali, tandis que les agriculteurs se plaignent souvent des destructions de leurs cultures par les animaux en divagation, les éleveurs eux dénoncent la « divagation des champs » qui se traduit par l'expansion incontrôlée des champs au détriment des espaces pastoraux.

Ces conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs autour de l'utilisation de la terre sont aujourd'hui exacerbés par la tendance récente des accaparements de terres à grande échelle occasionnés par des investisseurs étrangers et nationaux, des fonctionnaires et des guides religieux et coutumiers locaux. En outre, les groupes vulnérables et marginalisés tels que les femmes, les jeunes et les petits producteurs expriment de plus en plus ouvertement, leur défiance par rapport aux inégalités dans l'accès à la terre.

Si en Mauritanie le lourd passif humanitaire entre populations maures et négro-africaines a empêché des échanges constructifs sur la question, au Mali, au Sénégal et en Gambie les petits producteurs ont souvent eu des difficultés à obtenir l'écoute attentive de l'Etat. Ce manque de dialogue a installé une situation délétère pouvant générer des tensions déstabilisatrices pour la sous-région. C'est dans ce contexte que 130 pays se sont accordés sur des Directives Volontaires qui « visent à apporter une sécurité foncière et un

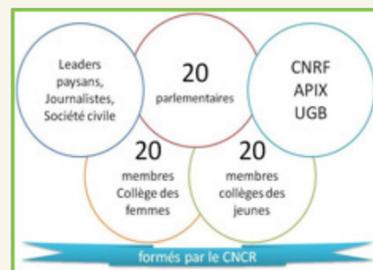
accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement ». Approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en mai 2012, ces Directives Volontaires (DV) promeuvent aussi bien le respect des droits coutumiers que les pratiques justes et équitables pour l'inclusion sociale des groupes vulnérables et marginalisés.

Avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), IPAR a identifié et renforcé les capacités de quatre organisations paysannes (OP) et contribué à la sensibilisation/formation des journalistes et des parlementaires de la Gambie, du Mali, de la Mauritanie, et du Sénégal dans le but de contribuer à la dissémination des directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable en Afrique de l'Ouest, en particulier.

QU'AVONS-NOUS FAIT ?

Pour dérouler le processus de dissémination des DV dans les quatre pays, **la porte d'entrée de IPAR a été les organisations paysannes (OP)** dans les quatre pays : en Gambie avec la NACOFAG, au Mali à travers la CNOP, en Mauritanie en partenariat avec le GNAP et au Sénégal avec le CNCR. Ces partenaires paysans ont d'abord été sensibilisés sur les principes des DV ; ce qui leur a permis d'accompagner, pendant deux ans (2013-2015), les autres partenaires du programmes dans l'organisation d'espaces de renforcement de capacités et de dialogue, à travers l'organisation : (i) d'ateliers nationaux de lancement et de partage et (ii) d'ateliers d'information, de sensibilisation et de formation à l'endroit des journalistes, des parlementaires et des leaders d'OP sur les DV et les enjeux de la gouvernance foncière.

Au Sénégal, le **Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural** a organisé en mars 2014, un atelier national de lancement et de partage des DV au Sénégal, sous la présidence du ministre en charge de l'agriculture, en partenariat avec la FAO. L'atelier a regroupé 144 participants représentant l'Etat, les collectivités locales, les organisations paysannes, le secteur privé, la recherche, les médias et les partenaires techniques et financiers. Entre 2014 et fin 2015, le CNCR a également formé ces différentes catégories d'acteurs aux principes des DV et a animé des ateliers régionaux de partage au profit des femmes et des jeunes.



En Mauritanie, le **Groupement national des Coopératives Agro-pastorales (GNAP)** a organisé un atelier national de lancement et de partage des DV, en août 2014, sous la prési-

dence du ministère de l'élevage et en présence des représentants de l'Etat, des médias, de la société civile, du secteur privé et des OP. Puis en fin 2014, le GNAP a conduit deux formations pour 60 journalistes mauritaniens et 40 acteurs de la société civile. Cette seconde session avait pour but d'analyser le succès de l'entente foncière de Maghama par laquelle les populations ont conclu une entente locale assurant l'accès au foncier aux paysans sans terres, aux femmes et aux jeunes. Dans le contexte mauritanien où le dialogue était particulièrement difficile, le projet a ainsi souhaité documenter et partager cette bonne expérience. Avec l'appui de l'IPAR, le GNAP a supervisé en février 2016, la réalisation d'un film sur l'expérience de l'entente foncière de Maghama.

En Gambie, la **National Coordinating Organisation for Farmer Associations (NACOFAG)** a organisé un atelier national de lancement et de partage des DV, en septembre 2014 à Banjul, en présence du Ministre de la gouvernance locale et du foncier, des élus locaux, de la société civile, des OP, des médias et des partenaires au développement. Entre 2014 et 2015, elle a ensuite animé plusieurs ateliers de formation sur les DV pour les journalistes, 30 leaders paysans et 30 parlementaires gambiens. En février 2016, la NACOFAG a également supervisé la réalisation d'une étude d'évaluation du « Land Governance Assessment Framework » (LGAF) et d'une étude d'évaluation d'un projet FIDA, à la lumière des DV.

Au Mali, la **Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)** a organisé, en novembre 2014, un atelier national de partage des directives volontaires regroupant l'Etat, les OP et la société civile, les PTF et les médias. Ensuite, en juillet 2015, la CNOP a réalisé une formation des journalistes et des parlementaires. Elle s'est aussi appuyée sur la Convergence Malienne contre les Accaparements de Terres (CMAT) qui a élargi sa plateforme pour porter les DV dans le cadre du dialogue politique. Le groupe de travail « Réflexions et actions citoyennes pour une meilleure gouvernance foncière » (RACGF) s'est aussi engagé à alimenter la plateforme nationale de dialogue multi-acteurs.



Mauritanie-atelier de partages avec les parlementaires Mauritaniens

QUELS ONT ETE LES RESULTATS DE L'ACTION ?

LE DIALOGUE EST INSTALLÉ.

Dans chacun des quatre pays, les ateliers de partage ont débouché sur la création ou le renforcement d'une plateforme multi-acteurs chargée de l'harmonisation, de la mise en œuvre et du suivi des DV dans les politiques et les pratiques. Ces plateformes ont engendré un climat favorable au **dialogue en atténuant de façon considérable, les conflits** latents ou ouverts entre l'Etat et la société civile d'une part et entre les différents usagers de la terre d'autre part. Pour la **première fois** dans l'histoire de la Gambie, Etat et organisations paysannes ont pu débattre des questions foncières dans un **climat apaisé** ! En Mauritanie, on a assisté au **déclenchement du débat sur la gouvernance foncière** et à l'analyse de l'entente foncière de Maghama comme « success story », alors qu'au Mali, un **dialogue plus élargi** a pu s'instaurer entre autorités (étatiques et territoriales) et acteurs de la société civile qui ne pouvaient jusque-là discuter des questions sensibles autour des **accaparements de terres**. L'exposition aux DV et les débats y afférents qu'offrent les plateformes nationales ont permis aux pays de faciliter le processus de réforme foncière dont celui du Sénégal s'est largement inspirée lors de l'élaboration de la politique foncière. Au Sénégal, la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), partie prenante de la plateforme multi-acteurs, « considère les Directives comme une source d'inspiration de la politique foncière en cours d'élaboration ». Au Mali, la reconnaissance des droits coutumiers est un des principes des DV que la réforme envisage d'intégrer parmi ses principes de base. En Mauritanie, le débat enclenché dans le cadre des DV a permis à l'Etat et à ses partenaires de la BM et du système des Nations-Unis à élaborer une feuille de route pour une réforme foncière négociée.

LES PARTIES PRENANTES S'APPROPRIENT LES DIRECTIVES VOLONTAIRES.

Sous la supervision de l'IPAR, la formation des journalistes et des parlementaires organisée par les OP partenaires a aussi produit des résultats probants :

Au Sénégal, les **journalistes se sont appropriés des questions de gouvernance foncière et ont créé le réseau des journalistes sur**

la **gouvernance foncière** (REJGOF). Le CNCR a réalisé avec l'appui de IPAR des émissions radios et télévisées sur les directives volontaires pour leur diffusion et appropriation à la base.

En Mauritanie, on a vu pour la **première fois** la réalisation de reportages sur le foncier et les DV et d'émissions radios en langue arabe, pulaar et wolof dans les chaînes officielles diffusées sur l'ensemble du territoire.

En Gambie, des journalistes ont réalisé des **émissions radios sur les questions de genre et foncier** diffusées notamment sur l'internet pour cibler la diaspora.

- Les parlementaires de la Gambie, du Mali et du Sénégal se sont engagés à utiliser les DV comme un outil dans l'examen des projets de loi et projets à emprise foncière.

Par ailleurs, l'engouement de la société civile et son appropriation des DV ont facilité leur dissémination et engendré des **résultats inattendus**. Au Sénégal par exemple, **l'engagement de la société civile a conduit la FAO à accompagner le CNCR**, parallèlement au

projet, à travers le « projet de développement des capacités de la société civile sur les DV pour une gouvernance responsable des régimes fonciers au Sénégal ». C'est aussi cet engagement qui explique les retouches apportées à la Note conceptuelle du Projet de Développement Durable et Inclusif de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) qui fait désormais référence aux principes des DV pour une **meilleure prise en compte des droits des communautés locales** dans la mise en œuvre du projet.

En Gambie la formation des leaders d'OP les a capacités à porter un plaidoyer auprès des autorités locales, avec l'appui de « forest and

farm facility project » de la FAO ; cette action a permis **d'attribuer 77 hectares de forêts aux populations locales sous un régime de gestion communautaire** !

D'autres initiatives inespérées à l'amorce du projet sont nées pour une appropriation des directives volontaires. Au Sénégal, la FAO, le CNCR et le COPIL de la plateforme se sont engagés à travailler à la **traduction des directives en langues nationales** et à **l'édition de posters** et autres images illustratives.

Toutes ces initiatives ont contribué à **pérenniser le dialogue, à favoriser des synergies** et à **multiplier les espaces d'échanges fructueux** entre acteurs, en vue d'assurer une sécurité alimentaire nationale par l'accès équitable aux terres, pêches et forêts.

« Avant l'atelier national, je n'ai pas souvenir, dans l'histoire de la Gambie, d'un dialogue entre l'Etat et les Organisations de producteurs sur les questions de gouvernance foncière »

Mouhamadou Fayinkeh /
Président du NACOFAG